

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des
Conseillers Elus :
15

Séance du 20 février 2018

Conseillers
en fonction :
15

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjointes : Alain JAEGER, Geneviève GABRIEL, Claude HECHT,
Sandra SCHNEIDER

Conseillers
présents
13

Les Conseillers : Yves GEYER, Christine GOERGLER, Nadine MORIN,
Michel LECLERC, Patrick KIRMANN, Pascal ZIMBER,
Sandra GUILMIN (*à partir du point n° 7*), Alain LUDWIG.

Absentes excusées :

- Mme Marie-Pierre KLOTZ donne procuration à Mme Nadine MORIN
- Mme Muriel BOFF
- Mme Sandra GUILMIN (*jusqu'au point n° 6*)

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017, sans observations, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Sandra SCHNEIDER).

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER délibérant sur le compte administratif 2017 du service de l'eau, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	9.422,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9.422,48 €
Opérations de l'exercice	38.397,94 €	56.751,71 €	148.264,09 €	175.627,08 €	186.662,03 €	232.378,79 €
TOTAUX	38.397,94 €	66.174,19 €	148.264,09 €	175.627,08 €	186.662,03 €	241.801,27 €
Résultats de clôture	0,00 €	27.776,25 €	0,00 €	27.362,99 €	0,00 €	55.139,24 €
Restes à réaliser	52.300,00 €	0,00 €	----	----	52.300,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	90.697,94 €	66.174,19 €	148.264,09 €	175.627,08 €	238.962,03 €	241.801,27 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	24.523,75 €	0,00 €	0,00 €	27.362,99 €	0,00 €	2.839,24 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
-

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du service de l'eau présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'eau,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
- constatant que le compte administratif 2017 du service de l'eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat EX 2017	Restes à Réal 2017	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	9.422,48 €	-----	18.353,77 €	Dép 52.300,00 €	- 52.300,00 €	- 24.523,75 €
				Rec 0,00 €		
FONCT	25.524,34 €	0 €	27.362,99 €	-----	-----	27.362,99 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	27.362,99 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	24.523,75 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	2.839,24 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au compte 1068 :	27.362,99 €
EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (ligne 001)	27.776,25 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

5. FIXATION DES TARIFS DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré sur les tarifs du service de distribution d'eau potable, décide, par 11 voix pour et 2 voix contre (Mmes Nadine MORIN et Marie-Pierre KLOTZ) :

- d'augmenter le coût de la part proportionnelle de 0,10 € le m³ d'eau ;
- de maintenir pour l'exercice 2018 les montants appliqués en 2017 en ce qui concerne la part fixe et les frais de raccordement.

Ainsi, les nouveaux tarifs en vigueur sont les suivants :

- part proportionnelle : 1 € HT / m³
- part fixe : 36 € HT / an / abonnement
- frais d'accès : 1.755,85 € HT

(droit en sus du coût d'établissement du branchement particulier proprement dit).

- maintien de l'application à l'utilisateur de la redevance due à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du prélèvement sur la ressource en eau, au tarif en vigueur (0,052 € HT/m³ actuellement).

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Vu le programme des travaux d'investissement prévus, à savoir notamment : remplacement du capteur UV à la station de désinfection UV, poursuite de la campagne de remplacement des compteurs d'eau, travaux de remplacement d'appareils de lutte contre l'incendie, rénovation du branchement eau de la scierie SIAT, remplacement divers sur réseau d'eau),

Après avoir entendu les explications nécessaires relatives aux recettes à percevoir et aux dépenses à engager,

Après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau proposé par le S.D.E.A. et présenté par M. le Maire comme suit :

- recettes et dépenses en fonctionnement	:	189.810,00 €
- recettes et dépenses en investissement	:	118.510,00 €
- précise que les niveaux de crédits sont votés au chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

(Mme Sandra GUILMIN arrive en cours de séance)

7. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

8. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR 2018

Après avoir pris connaissance des états de prévision des coupes et des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2018 proposés par M. Laurent FASSEL, technicien de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes tel qu'il est présenté par l'O.N.F., à savoir :
 - recettes brutes coupes à façonner : 160.380 € HT (*volume total de bois 2671 m³*)
 - dépenses d'exploitation : 74.925 € HT
 - bilan net prévisionnel : 85.455 € HT
- d'approuver le programme des travaux proposé par l'O.N.F. pour l'année 2018 pour un montant estimatif total de 30.000 € HT (26.500 € HT pour les travaux et 3.500 € HT pour l'assistance de l'O.N.F.) ;
- de voter les crédits correspondants au Budget Primitif 2018 de la Forêt ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions établies par l'O.N.F. au fur et à mesure de l'état d'avancement des coupes et des travaux, dans la limite des crédits autorisés ci-dessus.

9. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) à établir entre la commune d'URMATT et Acti'Jeunes, élaboré par le Comité de suivi lors de sa réunion du 27 septembre 2017. Celle-ci définit notamment les objectifs partagés et tous les moyens à mettre en œuvre nécessaires à leur bonne exécution.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de la commune dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que du projet associatif d'Acti'Jeunes consistant à développer l'accueil des enfants de 10 semaines à 12 ans, proposant des activités favorisant leur éveil (social, culturel...), leur développement (intellectuel, moteur, psychique...), leur socialisation.

Afin d'atteindre les objectifs précités, Acti'Jeunes apporte un certain nombre de moyens dont notamment un périscolaire, un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), des équipes de professionnels. La commune met gracieusement à la disposition de l'association le bâtiment destiné au périscolaire et à l'ALSH, les infrastructures sportives et culturelles de la commune, l'intervention de l'équipe technique et

la mise à disposition de l'agent assurant l'entretien des locaux. De plus, la commune s'engage à soutenir financièrement l'association, selon des conditions bien définies.

Après avoir étudié le projet de convention proposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer avec l'association Acti'Jeunes, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour les exercices 2017 à 2020, jointe à la présente délibération.

10. CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le **Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud** pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période **2018 – 2021**. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'État... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ;
- Conforter les filières courtes et d'excellence ;
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes ;
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ;
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
- Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

DÉCIDE

- **d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante ;**
- **de charger M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

11. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR 2018/2019

M. le Maire fait savoir qu'il a participé avec Mme Sandra SCHNEIDER, adjointe aux écoles, aux conseils organisés par l'école élémentaire et l'école maternelle respectivement les 9 et 16 février 2018, pour évoquer l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018/2019.

A cet effet, les participants présents, à savoir directrices, enseignantes et délégués de parents d'élèves, ont été invités à statuer sur ce point.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote, les deux conseils d'école à l'unanimité se sont prononcés en faveur de la demande de dérogation au principe général d'organisation du temps scolaire hebdomadaire pour un retour à la semaine de 4 jours, M. le Maire et Mme SCHNEIDER n'ayant pas souhaité participer au vote. L'organisation du temps scolaire proposé à partir de la rentrée de septembre 2018 est la suivante pour les deux sections : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

M. le Maire invite à présent le Conseil Municipal à se positionner sur ce point.

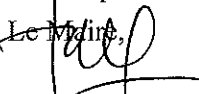
Après avoir pris connaissance des résultats des conseils d'école, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- émet un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours et à l'organisation du temps scolaire proposé par les écoles élémentaire et maternelle, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h ;
- décide de demander une dérogation au principe général d'organisation du temps scolaire hebdomadaire pour un retour à la semaine de 4 jours ;
- charge M. le Maire de déposer la demande de dérogation correspondante auprès de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme :



Le Maire,

Alain GRISÉ